

# Les produits chimiques omniprésents

Saisir les opportunités, limiter les risques



Office fédéral de l'environnement OFEV

SOMMAIRE 3

## Dossier

#### **PRODUITS CHIMIQUES**

8	Protéger l'être humain et l'environnement
14	L'accord qui a sauvé la couche d'ozone
16	Les poupées russes comme modèle de sécurité
21	Utiliser les biocides avec pertinence
24	Comment autorités et entreprises dialoguent
30	Les effets de la chimie verte
33	Bannir les substances problématiques
37	La contribution de la recherche



Photo: Key

Les avantages des textiles imperméables sont très appréciables.

Mais leur fabrication nécessite l'emploi de substances souvent toxiques et difficilement dégradables, qui peuvent aboutir dans l'environnement.

Les illustrations des pages de notre dossier présentent le cycle de vie des produits chimiques, de la recherche jusqu'à l'élimination.

### 360°

44	Consommation L'empreinte environnementale de la Suisse
48	<b>Déchets</b> Des contrôles numériques à la frontière
52	<b>Biotechnologie</b> Vaincre la malaria grâce à la génétique
56	<b>Dangers naturels</b> Prévenir les risques de ruissellement
59	Protection des eaux Des plaquettes pour sauver les poissons

#### **RENDEZ-VOUS**

4	raits et gestes
6	Filières et formations
7	En balade
40	À notre porte
42	En politique internationale
43	Du côté du droit
62	À l'office
62	Impressum
63	Question de nature
64	Dans le prochain numéro

#### **ABONNEMENT GRATUIT**

www.bafu.admin.ch/ servicelecteurs

#### CONTACT

magazine@bafu.admin.ch

#### **VERSION EN LIGNE**

www.bafu.admin.ch/ magazine

#### PAGE FACEBOOK

www.facebook.com/ UmweltMag

#### **EN COUVERTURE**

Randonneur sur le chemin de crête qui mène à l'Oberbauenstock (UR) 360° RENDEZ-VOUS 43

### Du côté du droit



Au bord du lac de Neuchâtel, 300 modules photovoltaïques installés sur des îlots flottants devaient produire de l'électricité pour 32 ménages.

Photo: Sylvie Berney

### Des îlots solaires coulés

Aucun îlot solaire flottant ne sera installé sur le lac de Neuchâtel. Le Tribunal fédéral a admis un recours des pêcheurs professionnels et exigé que la population puisse se prononcer sur ce projet.

Dans son arrêt du 30 mai 2018, le Tribunal fédéral (TF) a bloqué un projet de construction de trois îlots solaires sur le lac de Neuchâtel. En 2013, l'entreprise d'approvisionnement en énergie Viteos avait reçu l'autorisation de la municipalité de Neuchâtel d'exploiter ces platesformes flottantes pendant 25 ans. Sur ces îlots d'un diamètre de presque 27 mètres, 300 modules photovoltaïques devaient produire de l'électricité pour 32 ménages, à environ 80 mètres de la rive. Le projet avait suscité trois oppositions, dont celle des pêcheurs professionnels neuchâtelois. Le Conseil d'État et le Tribunal cantonal les ayant rejetées, les pêcheurs se sont adressés au TF, qui a admis leur recours.

Dans sa décision, le TF rappelle que l'aménagement du territoire repose sur un système pyramidal, avec les instruments du plan directeur, du plan d'affectation et de l'autorisation de construire. Une situation particulière se présente quand un projet non conforme à l'affectation de la zone non constructible peut avoir des effets importants sur l'organisation du territoire et la protection de l'environnement, de la nature ou du paysage. Dans ce cas, le droit fédéral prescrit une obligation spéciale de planifier, pour que la prise en compte des intérêts respectifs se fasse avec la participation de la population.

Comme l'OFEV dans son corapport, le TF a jugé que ces îlots présentaient un danger modéré pour les frayères. Selon lui, l'atteinte au paysage et à la pêche est en revanche considérable. Il estime donc qu'une dérogation n'est pas une base suffisante pour l'exploitation de la centrale solaire. À son avis, les autorités neuchâteloises doivent impérativement s'appuyer sur une planification pour délivrer un permis de construire. Entre-temps, Viteos a annoncé sa décision d'abandonner le projet.